

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports) propose l'adoption du bill S-23, loi modifiant la loi sur la marine marchande du Canada, dont le comité permanent des transports et des communications a fait rapport (sans amendement).

(La motion est adoptée).

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Quand ce bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Tout de suite.

L'hon. M. Stanfield: De l'assentiment de la Chambre.

L'hon. M. Jamieson propose que le bill S-23, loi modifiant la loi sur la marine marchande du Canada, soit lu une 3^e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la troisième fois, est adopté).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous voyez là les fruits de la consultation.

AFFAIRES COURANTES

INSTRUMENTS STATUTAIRES

EXTENSION DES POUVOIRS DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on a aussi discuté la proposition du comité spécial des instruments statutaires qui demandait l'extension de son mandat. La Chambre consentirait peut-être à adopter un ordre ainsi conçu:

Qu'aux pouvoirs du comité spécial des instruments statutaires, institué en conformité d'un ordre de la Chambre le 30 septembre 1968, soient ajoutés les pouvoirs suivants:

Examiner et, à l'occasion, faire rapport sur l'efficacité de l'autorité législative actuelle pour l'établissement et la publication des instruments statutaires, et sur l'efficacité des procédures actuelles de rédaction, d'examen et de révision opérationnelle desdits instruments, et faire des recommandations y relatives.

Peut-être les députés consentiront-ils à ce qu'on en fasse un ordre de la Chambre.

L'hon. M. Stanfield: Je ne m'y oppose pas, monsieur l'Orateur, mais comme je ne sais rien de la chose, j'aurais préféré qu'il y eût consultation préalable.

L'hon. M. Macdonald: Sauf erreur, je tiens ce renseignement du député de Halifax-East Hants (M. McCleave). Toutefois, s'il y a dissidence, je ne présenterai pas ma motion aujourd'hui.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

PROCÉDURE ET ORGANISATION

MOTION D'ADOPTION DU 3^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Blair, tendant à l'adoption du 3^e rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le vendredi 20 juin 1969, et de l'amendement de M. Baldwin (p. 10963).

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, la question dont la Chambre est saisie est une des plus importantes que cette 28^e législature aura à débattre, car elle porte sur rien de moins que les droits du Parlement même et ceux qu'ont les membres d'une assemblée libre d'exprimer les vues de leurs mandants. Si la chose n'était pas aussi grave, la façon dont le gouvernement la traite ne serait qu'une suite comique d'erreurs. Cela a débuté en décembre dernier, quand le gouvernement s'est efforcé de contraindre la Chambre à adopter l'injuste et excécrable article 16A, qui aurait virtuellement donné au gouvernement le pouvoir d'interrompre n'importe quel débat, et même d'en limiter d'avance la durée.

Si le gouvernement a reculé alors, c'est grâce à l'opposition unanime de ce côté-ci de la Chambre. Il y a lieu de noter que le premier ministre (M. Trudeau) a essayé de sauver la face en prétendant devant la presse et la télévision que c'était un piège qu'il avait tendu à l'opposition. Il a donné à entendre qu'il n'avait jamais eu l'intention de faire adopter l'article 16A, mais qu'en leurrant l'opposition à l'aide de cet article, il était parvenu à faire adopter par la Chambre toutes les autres modifications au Règlement. Si cela est vrai, monsieur l'Orateur, je voudrais savoir pourquoi le président du Conseil privé (M. Macdonald) présente une motion presque identique à l'article 16A. Par son action, le président du Conseil privé a détruit la confiance accordée au premier ministre et a clairement montré qu'il cherchait à sauver les apparences.

● (3.50 p.m.)

Le second acte de cette comédie des erreurs concerne les travaux du comité permanent de la procédure et de l'organisation auquel le problème de l'attribution du temps a été déferé. Les partis d'opposition représentés dans ce comité ont non seulement consenti